

20230528 Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/05/28/immigration-justice-europe-la-droite-lance-une-offensive-contre-l-etat-de-droit_6175159_823448.html

Immigration, justice, Europe... la droite lance une offensive contre l'Etat de droit

Le parti Les Républicains revendique de redonner la primauté au pouvoir central et s'attaque aux instances supranationales. Laurent Wauquiez va même plus loin en dénonçant un « Etat profond » en France.

Par [Alexandre Pedro](#) et [Abel Mestre](#)



Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, Olivier Marleix, patron des députés LR, et l'eurodéputé François-Xavier Bellamy (à gauche), lors du campus des Jeunes Républicains, à Angers, le 4 septembre 2022. BRUNO LEVY POUR « LE MONDE »

Sur l'immigration, Les Républicains (LR) vont loin, au risque d'attaquer de front l'Etat de droit. Afin de « *mettre un coup d'arrêt à l'immigration de masse* », les dirigeants de LR ont annoncé [dans *Le Journal du dimanche*](#), le 21 mai, leur volonté de modifier la Constitution. Il s'agit d'y inscrire « *la possibilité de déroger à la primauté des traités et du droit européen avec une loi organique, votée dans les mêmes termes par les deux Assemblées ou approuvée par référendum, quand les intérêts fondamentaux de la nation sont en jeu* », détaillait Bruno Retailleau.

Le président du groupe LR au Sénat dément toute idée de « Frexit », mais veut redonner du pouvoir au pouvoir sur cette question précise. « *Sur l'immigration notamment, il y a une forme de dépossession démocratique. Les jurisprudences des cours suprêmes sont souvent celles qui font la politique migratoire et qui ligotent les différents Etats* », développe-t-il.

Mais l'idée n'est pas nouvelle dans son parti. A l'automne 2021, Michel Barnier proposait, lors de la primaire pour la présidentielle, l'idée d'un « *bouclier constitutionnel* » pour sécuriser sa proposition d'un « *moratoire sur l'immigration* ». [Une idée étonnante de la part d'un ancien commissaire européen](#). A croire que même « Barnier l'Européen » s'est rangé à l'idée d'une France entravée en matière d'immigration par les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [LR, à l'offensive sur l'immigration, veut afficher une image d'unité après les divisions sur les retraites](#)

En réalité, il existe un mouvement plus profond à droite pour s'attaquer aux jurisprudences européennes et nationales et aux décisions du Conseil constitutionnel, du Conseil d'Etat, et de la Cour de cassation au nom d'une souveraineté nationale en péril. M. Retailleau théorise depuis longtemps cette « *révolution juridique silencieuse* » et avance l'idée qu'Etat de droit et [démocratie sont entrés en conflit](#). « *C'est un raccourci, estime Xavier Bioy, professeur de droit public à l'université Toulouse-Capitole. Par définition, l'Etat de droit contrarie la démocratie. Nous sommes dans un équilibre permanent entre les deux. Il faut que la majorité puisse s'exprimer et choisir mais toujours dans un cadre, celui des droits fondamentaux et du respect des minorités prévu par la Constitution et le droit européen des droits de l'homme.* »

« Il n'y a plus de pouvoir »

En 2016, Nicolas Sarkozy, ancien chef de l'Etat, dénonçait déjà la « *tyrannie des minorités* » contre l'intérêt général. Aujourd'hui, Bruno Retailleau donne un exemple révélateur, selon lui : « *Quand la CEDH, en 2009, dit qu'on ne peut pas expulser un étranger dangereux si son pays d'origine ne lui garantit pas un procès équitable, doit-on d'abord protéger l'étranger dangereux ou la société française ? Sur certaines décisions, il peut y avoir un contenu idéologique à ces jurisprudences.* »

Le sénateur de Vendée affirme « *se retrouver* » dans l'entretien accordé [par Laurent Wauquiez au Point](#) le 10 mai, sans reprendre à son compte le thème controversé d'« *Etat profond* », une expression popularisée par Donald Trump aux Etats-Unis. Pour sa rupture de diète médiatique, [le candidat potentiel de LR pour la prochaine élection présidentielle](#) va jusqu'à proposer de supprimer la « *quasi-totalité* » des autorités indépendantes. « *A force d'avoir mis des contre-pouvoirs, il n'y a plus de pouvoir* », avance le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lire aussi l'enquête : Article réservé à nos abonnés [En Auvergne-Rhône-Alpes, le système Laurent Wauquiez au service d'une ambition présidentielle](#)

A ses débuts en politique, le jeune énarque a été le protégé du modéré libéral et proeuropéen Jacques Barrot (ancien ministre et député de la Haute-Loire). Aujourd'hui, le presque quinquagénaire Laurent Wauquiez assume une conception très bonapartiste des institutions avec l'idée que le moindre contrôle sur le pouvoir exécutif est assimilé à un « *gouvernement des juges* ». « *Il pose un cadre en reprenant les thématiques du populisme, qui s'appuie toujours sur l'idée que le système est bloqué et que, pour cette raison, il faut s'autoriser des solutions qui n'ont jamais été éprouvées*, observe Brice Teinturier, directeur général délégué de l'institut de sondage Ipsos. *Mais jamais aucun leader LR n'était allé jusque-là.* »

Face à ces attaques, le monde du droit garde le calme des vieilles troupes sans cacher son inquiétude face à ce que d'aucuns décrivent comme un « *tournant illibéral* ». « *Les juges et la justice n'ont jamais été attaqués à ce point. C'est très inquiétant, surtout à un moment où l'on constate dans de nombreux pays une fragilisation de l'Etat de droit et de la démocratie. Ne voit-on pas le danger à adopter ce même discours ?* », s'alarme François Molins, procureur général près la Cour de cassation. Celui qui partira à la retraite en juin y voit « *une forme de régression* ».

Une antienne de l'extrême droite

Dans leurs critiques sur la justice, les dirigeants de LR reprennent une antienne de l'extrême droite française opposant deux légitimités. D'un côté, celle – usurpée, selon eux – de juges non élus. De l'autre, la seule légitimité valable, celle du peuple, dont la parole doit être supérieure et qui est incarnée soit par le Parlement (quand il est de leur camp), soit par le référendum. *« On dit qu'il y a une seule légitimité, celle du suffrage universel. Mais il y a aussi des légitimités complémentaires qui sont à la fois des légitimités institutionnelles et des légitimités d'exercice. C'est le cas des magistrats nommés par le président de la République et qui tirent aussi leur légitimité de leur formation, de la qualité des décisions qu'ils rendent et de la collégialité, s'agace M. Molins. Pourquoi faut-il qu'elle soit si souvent remise en cause alors même que les juges ne font qu'appliquer la loi dans le respect de la hiérarchie des normes voulue par le constituant ? »*

Lire aussi l'entretien : Article réservé à nos abonnés [Cécile Alduy, sémiologue : « Le discours de LR sur l'immigration est un copier-coller presque complet du RN »](#)

Les juristes craignent que les exemples de la Hongrie et de la Pologne aient donné des idées à la droite française. *« Au nom de la défense de la souveraineté de l'Etat, on fustige dans ces pays les juridictions supranationales et la garantie juridictionnelle des libertés, d'une façon qui contribue à l'essor de l'illibéralisme en Europe »,* souligne ainsi Julien Jeanneney, professeur de droit public à l'université de Strasbourg.

La critique du « *gouvernement des juges* » n'est pas nouvelle et irrigue presque toutes les familles politiques. A droite, les cibles privilégiées restent la CEDH et la CJUE – juridictions supranationales accusées d'imposer leurs vues contre les lois françaises. *« L'idée que le juge confisquerait la souveraineté est une petite musique que l'on entend partout où recule l'Etat de droit »,* estime Stéphanie Hennette-Vauchez, professeure de droit public à l'université Paris-Nanterre.

La nouveauté de la critique de la justice réside dans les propos de M. Wauquiez. A l'image du candidat Eric Zemmour qui proposait, durant la campagne présidentielle de 2022, de dissoudre le Conseil constitutionnel, l'ancien conseiller d'Etat attaque les cours suprêmes nationales et souhaite leur imposer, par la Constitution, de ne « *pas écarter la loi française* ». Comprendre : les juges ne doivent plus appliquer la primauté du droit européen sur le droit national, un principe pourtant établi depuis 1975 dans la jurisprudence et inscrit à l'article 55 de la Constitution. Un non-sens pour l'ensemble des personnes interrogées.

Derrière ces différentes propositions, les juristes s'inquiètent d'un autre projet. *« Ce qui gêne, c'est l'existence de contre-pouvoirs. Or ces derniers sont essentiels à la démocratie »,* rappelle M^{me} Hennette-Vauchez. Pour Paul Cassia, professeur de droit public à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, la question demeure celle de la séparation des pouvoirs. *« Ce qui se dessine, c'est un pays où il y a un décideur unique, l'Assemblée nationale. Ce n'est pas possible, rappelle le juriste. C'est contraire à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le pouvoir doit arrêter le pouvoir. »* Mais dans sa quête de le retrouver, la droite en propose une autre lecture.

Lire l'éditorial du « Monde » : [La droite républicaine face à ses démons](#)

[Alexandre Pedro](#) et [Abel Mestre](#)